

Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO 02 au Comité Technique Spécial Départemental du 5 septembre 2019

Monsieur le Directeur académique,

La FNEC-FP FO tient à présenter ses sincères condoléances à la famille et aux proches de la collègue dont nous avons malheureusement appris le décès la semaine dernière.

Cette rentrée scolaire est marquée par l'application de la loi Blanquer, publiée le 28 juillet malgré la résistance des personnels l'année dernière et dont la FNEC FP-FO continue d'exiger l'abrogation. Notre organisation syndicale dénonce en ce qui concerne **le premier degré** :

- les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) qui vont mutualiser et donc diminuer l'accompagnement dont bénéficient les élèves en situation de handicap. Ils visent à supprimer des milliers de postes d'AESH qui sont menacés d'être mis au chômage.

- les quatre décrets qui autorisent la scolarité obligatoire des enfants de 3 ans dans les jardins d'enfants, structures privées payantes concurrentes à l'école maternelle, qui fonctionneront sur le modèle des écoles privées hors contrat.

- le décret dérogeant à l'obligation d'assiduité des élèves de petite section de maternelle va alourdir la charge de travail des directeurs et adapter le fonctionnement de l'école maternelle à celui des jardins d'enfants (chaque parent d'enfant de 3 ans pouvant demander par écrit un aménagement spécifique des horaires de l'après-midi).

- les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF), qui, bien qu'abandonnés suite à la mobilisation des personnels, réapparaissent élogieusement dans un rapport ministériel paru cet été.

- les quelques 80 cités éducatives qui devraient être mises en place dès cette rentrée.

Les conséquences des mesures Blanquer sur le mouvement sont tout aussi inacceptables. Après un mouvement 2019 marqué par l'arbitraire, la remise en cause du barème et donc l'incompréhension totale des collègues, de nombreux enseignants sont toujours sans poste ou affectés sur des postes qu'ils n'avaient pas demandés ou dans des secteurs géographiques qu'ils n'avaient pas sollicités, les plaçant parfois dans des situations extrêmement difficiles avec plus d'une heure de route aller. Cela préfigure la loi de transformation de la fonction publique qui liquide les CAPD et laisse donc les mains libres aux inspecteurs d'académie pour remettre en cause le droit à mutation sans aucun contrôle des représentants des personnels.

Dans le second degré, après étude des documents fournis, 30 collèges sur les 57 de notre département, ont en encore des classes de plus de 26 élèves sur au moins un niveau. Il ne sert à rien de rappeler aux enseignants que les résultats au DNB pour l'Aisne sont en-dessous de la moyenne académique et nationale quand on ne prend pas davantage en compte le facteur essentiel à la réussite des élèves que constituent **des classes à petit effectif**. Au collège Jean Mermoz de Laon plus de 26 élèves en 5^o et plus de 25 en 3^o, et 25 aussi en 6^o à Gérard Philippe de Soissons. Nous souhaitons attirer votre attention sur les effectifs critiques des collèges suivants : Tergnier, Villers-Cotterêt François 1^{er}, Vermand, Chauny Victor Hugo, Coucy le Château, Fresnoy, Charly, Anizy (29 élèves / classe en 3^o) Sissonne et encore St Quentin Henri Martin, Laon Le Nain et La Capelle.

Les classes surchargées par manque de moyen ont leur corollaire : les services partagés. Au collège

de Cuffies, les professeurs de technologie et de SVT ont donné leur accord pour faire des heures en physique/ chimie et en Math afin d'éviter de se trouver sur un 3^e établissement. Dans ces conditions peut-on parler d'accord ? La réalité c'est qu'on met des professeurs dans **des situations tellement inconfortables et si peu respectueuses qu'ils n'ont de choix que d'accepter la solution la moins mauvaise en faisant fi à la fois de leur statut et de leurs compétences.**

A Gauchy, les élèves sont parfois 28 en 4e, sans compter les AVS. Etant donné les problèmes énormes de discipline qu'il y a eu l'an dernier en 5e, les enseignants redoutent une situation explosive. Au collège Gérard Philippe de Soissons, les classes sont chargées dès ce 2 septembre. Les 4 classes de SEGPA sont pleines (17 en 6e / 17 en 5e / 18 en 4e / 18 en 3e au lieu de 16 max).

Nous répétons ici toutes les difficultés et les problèmes que suscite **l'inclusion à tout prix** qui maltraite les élèves peu ou mal accompagnés, **épuise les professeurs en dégradant leurs conditions de travail.** Comment s'étonner ensuite du manque d'attractivité du métier ? Mais quand certains AESH et enseignants non titulaires, envers et contre tout, se sont lancés l'an passé dans l'aventure, alors qu'on manque de profs, ils ne sont pas encore réemployés ou ont appris par un courrier cet été que leur contrat n'était pas renouvelé.

Ce que nous dénonçons ci-dessus à travers quelques exemples **n'est pas nouveau mais n'est pas entendu.** Et comme si cela ne suffisait pas, cette rentrée est **pourtant INEDITE** sur bien des points.

- Inédite car le gouvernement veut en finir avec notre régime de retraites. Le régime universel par points, présenté le 18 juillet dans le rapport Delevoye, ne donne aucune garantie ! Il faudra sans aucun doute travailler plus longtemps, pour des pensions qui pourraient être 30% inférieures à l'existant et qui dépendront de toute façon de la valeur du point fixée par le gouvernement en place.
- Inédite aussi car le ministre impose la mise en œuvre de sa loi « *pour une école de la confiance* », la réforme du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup, rejetées par la majorité des organisations syndicales. Et pourtant – pendant des mois – les personnels ont pris position, ils ont fait grève, pour exiger du ministre qu'il abandonne ses contre-réformes.
- Inédite la deuxième HSA « imposable » qui a déjà contribué à supprimer des postes dans notre académie.
- Inédite car le droit à la formation serait transformé en formation obligatoire pendant les congés. Ce dispositif s'articule avec celui prévu par « l'accompagnement » PPCR (*décret du 5 mai 2017*), qui autorise l'administration à imposer des formations aux collègues dont les compétences ne sont pas jugées « *satisfaisantes* » lors des évaluations. Ces formations se dérouleraient pendant les congés scolaires.
- Inédite la loi permettant le recrutement de contractuels à la situation précaire sur des emplois permanents, la suppression des compétences des CA sur les opérations de mutations et de promotions, suppression des CHSCT et des Comités techniques, etc. Cette loi, c'est la précarité pour tous. Il s'agit d'une attaque historique contre le statut général des fonctionnaires de 1946.

Et bien évidemment, il faut rappeler que le point d'indice des fonctionnaires est encore gelé cette année. Et le ministre ose dire que l'augmentation de notre pouvoir d'achat passe par les heures supplémentaires !

Les postes manquent dans les écoles, trop de classes sont encore surchargées, les remplaçants vont faire défaut ce qui conforte la demande de la FNEC FP-FO d'ouverture immédiate de la liste complémentaire afin de recruter de nouveaux enseignants et de ne pas avoir recours à des contractuels .

Ce n'est pas l'annonce fracassante et fort médiatisée du ministre d'une augmentation de 300€ par an

que le métier d'enseignant va redevenir attractif et que cela va remotiver les personnels bien trop négligés depuis de nombreuses années.

La FNEC FP-FO continue à se positionner clairement :

- ▶ non au dispositif BLANQUER « 100 % réussite » : les postes créés doivent servir à satisfaire les besoins de toutes les écoles
- ▶ ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d'écoles ;
- ▶ aucune fermeture - maintien de toutes les classes ;
- ▶ création des postes nécessaires de remplaçants, de RASED, en nombre suffisant ;
- ▶ ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées ;
- ▶ allègement des effectifs dans toutes les classes ;
- ▶ recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire - non au recrutement de contractuels ;
- ▶ ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain

Pour le retrait de la réforme des retraites Macron-Delevoye,

Pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires, des 42 régimes de retraites, non au régime universel par points

Pour l'augmentation de 18% de la valeur du point d'indice, pour l'abandon du jour de carence

Pour l'abrogation de la loi de «transformation de la Fonction publique »

Pour l'abrogation de la loi Blanquer, de la réforme du baccalauréat et du lycée, pour l'abandon de Parcoursup